



Budget de fonctionnement de l'exercice 2022

Plan des investissements pour les années 2022 à 2025

Préavis N° 2021 / 51

Lausanne, le 28 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le budget 2022 de la Ville de Lausanne présente un déficit de CHF 61.9 millions, dont près de CHF 25 millions (40%) sont imputables à la crise sanitaire, soit en amélioration de CHF 19.3 millions par rapport au budget 2021. Ce budget se caractérise par des charges une nouvelle fois maîtrisées (+0.7%) malgré un contexte incertain et des revenus en légère croissance (+1%), et la perte de l'équivalent d'un point d'impôt, soit environ CHF 5 millions, conséquence pour les communes du projet de baisse de la fiscalité proposée par le Conseil d'Etat vaudois dans le cadre de l'examen du budget.

Le budget 2022 de la Ville de Lausanne demeure marqué par les conséquences de la crise sanitaire qui pèsent pour environ CHF 25 millions sur le résultat projeté. Il s'agit principalement de pertes fiscales (CHF 13 millions), de contribution au déficit des transports publics, (CHF 5.4 millions), de participation à la cohésion sociale (CHF 5 millions), de soutien à l'apprentissage (CHF 0.5 millions) ou encore d'un appui financier à Lausanne Tourisme (CHF 0.6 millions).

Ce budget témoigne une nouvelle fois de l'engagement constant de la Municipalité en faveur d'une maîtrise des charges globales de la Ville de Lausanne, qui sont stabilisées à +0.7%. Des priorités claires ont donc été identifiées par la Municipalité, à commencer par la politique climatique (subvention aux transports publics, unité climat et observatoire de l'environnement, mobilité active, investissement et assainissement de bâtiments) et la petite enfance.

Pas moins de 429 places sont prévues au pré- et parascolaire, ainsi que pour les 7-8P. Les places en Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sont augmentées de 160 places pour la rentrée 2021 et de 180 à la rentrée 2022 pour CHF 4.2 millions. Par ailleurs, la Municipalité prévoit 89 places en centre de vie infantine en 2022 pour CHF 1.6 millions. La Municipalité soutient en outre la poursuite de trois projets pilotes d'accueil parascolaire 7-8P en 2021, et une ouverture de trois autres structures à la rentrée 2022 offrant 160 places à midi et 72 le soir. En matière de sécurité, 11 EPT d'aspirant·e·s et de policières et policiers formés supplémentaires sont également prévus.

Les revenus sont en légère croissance à +1% (+ CHF 17.2 millions) par rapport au budget 2021. Les recettes sur les personnes physiques intègrent une perte de CHF 5 millions liée au projet cantonal. Celles sur les personnes morales prévoient une augmentation de CHF 12 millions (hors COVID). Les recettes fiscales tiennent compte d'un retour à une stabilité post-covid de CHF 10 millions.

La politique anticyclique déployée par la Municipalité prévoit un montant des investissements historiquement élevé de CHF 256.9 millions nets pour l'année 2022. L'assainissement et la rénovation des bâtiments scolaires, les axes forts de transports publics ainsi que le projet Métamorphose et des investissements dans le domaine de l'eau constituent l'essentiel des dépenses prévues.

Après les améliorations financières des deux dernières législatures, qui ont généré CHF 75 millions de mesures pérennes, la Municipalité vise un objectif de CHF 20 millions de mesures supplémentaires pour la législature 2021-2026.

Au vu du contexte sanitaire qui perdure, ainsi que des enjeux climatiques et de développement qui attendent Lausanne, la Municipalité entend continuer à investir pour l'avenir et à améliorer la qualité de vie tout en veillant à une gestion rigoureuse de ses finances publiques.

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2022 :

Compte administratif

(Comptes de fonctionnement et investissement du patrimoine administratif)

COMPTE 2020	BUDGET 2021 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2022	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
COMPTE DE RESULTAT				
1'780'002'978.40	1'850'132'400	Total des charges	1'861'075'800	10'943'400
<u>1'764'996'341.30</u>	<u>1'768'908'400</u>	Total des revenus	<u>1'799'144'100</u>	<u>30'235'700</u>
-15'006'637.10	-81'224'000	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-61'931'700	19'292'300
123'361'243.71	141'949'600	Amortissements	137'400'400	-4'549'200
<u>33'092'921.23</u>	<u>-23'287'000</u>	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	<u>-31'597'000</u>	<u>-8'310'000</u>
141'447'527.84	37'438'600	Autofinancement du compte de fonctionnement	43'871'700	6'433'100
<u>-110'199'952.26</u>	<u>-178'302'000</u>	Investissements nets	<u>-256'948'000</u>	<u>-78'646'000</u>
31'247'575.58	-140'863'400	Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement du compte de fonctionnement	-213'076'300	-72'212'900

COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
141'559'111.39	231'644'000	Total des dépenses	304'847'000	73'203'000
<u>31'359'159.13</u>	<u>53'342'000</u>	Total des recettes	<u>47'899'000</u>	<u>-5'443'000</u>
110'199'952.26	178'302'000	Investissements nets	256'948'000	

2. Objet du préavis

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2022 ainsi que le plan des investissements pour les années 2022 à 2025.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du préavis	2
3. Table des matières.....	3
4. Modifications structurelles.....	3
5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2022	3
6. Plan des investissements pour les années 2022 à 2025.....	15
7. Evolution présumée de la situation financière en 2022	16
8. Conclusions.....	18

4. Modifications structurelles

A la Direction de la culture et du développement urbain, le Service de l'urbanisme (1930) voit la création de l'Office des permis de construire, entraînant un transfert budgétaire du Service d'architecture, nouvellement intitulé Service d'architecture et du logement (4400) suite à une réorganisation avec le Service des gérances (4900) (anciennement intitulé Service du logement et des gérances).

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, au Secrétariat général, l'Unité institutions d'éducation (5012) disparaît, le Centre communal pour adolescents de Valmont ayant été repris par le Canton à partir du 1^{er} octobre 2021. Dans ce cadre, 25.9 ept ont été transférés.

5. Budget de fonctionnement de l'exercice 2022

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2022 et de 2021, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat par catégorie	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3 Charges	1'780'002'978.40	1'850'132'400	1'861'075'800	10'943'400	0.59
30 Charges de personnel	592'185'371.25	611'660'100	616'450'500	4'790'400	0.78
31 Biens, services et marchandises	430'038'203.45	457'427'500	474'786'000	17'358'500	3.79
32 Intérêts passifs	46'207'508.53	42'540'000	40'540'000	-2'000'000	-4.70
33 Amortissements	144'292'373.97	163'736'600	160'607'500	-3'129'100	-1.91
35 Dédommagements à des collectivités publiques	292'949'835.26	309'614'100	312'226'500	2'612'400	0.84
36 Subventions accordées	119'774'277.45	129'079'400	126'741'000	-2'338'400	-1.81
38 Attributions aux réserves	53'324'491.62	25'838'600	18'820'300	-7'018'300	-27.16
39 Imputations internes	101'230'916.87	110'236'100	110'904'000	667'900	0.61
4 Revenus	1'764'996'341.30	1'768'908'400	1'799'144'100	30'235'700	1.71
40 Impôts	540'802'909.94	496'800'000	524'100'000	27'300'000	5.50
41 Patentes, concessions	2'384'783.50	3'295'000	3'293'000	-2'000	-0.06
42 Revenus des biens	104'818'125.04	116'321'900	115'337'700	-984'200	-0.85
43 Taxes, ventes et prestations facturées	641'115'989.84	648'213'100	654'729'400	6'516'300	1.01
44 Part à des recettes sans affectation	12'773'118.10	7'000'000	8'500'000	1'500'000	21.43
45 Dédommagements de collectivités publiques	336'945'386.97	333'714'400	327'865'000	-5'849'400	-1.75
46 Subventions acquises	4'693'540.65	4'202'300	3'997'700	-204'600	-4.87
48 Prélèvements sur les réserves	20'231'570.39	49'125'600	50'417'300	1'291'700	2.63
49 Imputations internes	101'230'916.87	110'236'100	110'904'000	667'900	0.61
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-15'006'637.10	-81'224'000	-61'931'700	19'292'300	

NB : ce tableau contient les imputations internes (39 et 49), soit les facturations entre les services de l'administration, qui ont un impact neutre sur le résultat final.

L'évolution des charges et revenus par direction s'établit comme suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Charges	1'780'002'978.40	1'850'132'400	1'861'075'800	10'943'400	0.59
Culture et développement urbain	417'807'294.39	436'705'700	433'910'600	-2'795'100	-0.64
Sécurité et économie	283'157'547.45	311'328'100	300'507'700	-10'820'400	-3.48
Sports et cohésion sociale	136'546'510.59	149'927'100	154'661'200	4'734'100	3.16
Logement, environnement et architecture	164'770'183.61	169'717'100	166'554'000	-3'163'100	-1.86
Enfance, jeunesse et quartiers	206'827'566.04	222'681'900	226'364'600	3'682'700	1.65
Finances et mobilité	213'198'973.39	193'203'000	204'552'300	11'349'300	5.87
Services industriels	357'694'902.93	366'569'500	374'525'400	7'955'900	2.17
Revenus	1'764'996'341.30	1'768'908'400	1'799'144'100	30'235'700	1.71
Culture et développement urbain	211'589'822.94	208'768'200	200'822'200	-7'946'000	-3.81
Sécurité et économie	191'007'833.88	220'133'300	220'964'000	830'700	0.38
Sports et cohésion sociale	71'676'497.93	74'684'000	82'093'000	7'409'000	9.92
Logement, environnement et architecture	123'557'064.21	130'921'200	133'723'600	2'802'400	2.14
Enfance, jeunesse et quartiers	62'387'668.94	68'735'400	68'383'900	-351'500	-0.51
Finances et mobilité	703'694'571.15	655'428'300	678'910'200	23'481'900	3.58
Services industriels	401'082'882.25	410'238'000	414'247'200	4'009'200	0.98
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-15'006'637.10	-81'224'000	-61'931'700	19'292'300	

3 Charges

30 Charges de personnel

+CHF 4.8 millions ou +0.8 %

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	38'603'238.29	37'845'800	38'776'900	931'100	2.5
Sécurité et économie	163'116'920.76	172'414'900	172'399'500	-15'400	0.0
Sports et cohésion sociale	68'644'021.99	75'561'000	76'123'500	562'500	0.7
Logement, environnement et architecture	71'127'106.84	72'723'200	72'039'500	-683'700	-0.9
Enfance, jeunesse et quartiers	103'576'531.24	108'319'100	110'509'100	2'190'000	2.0
Finances et mobilité	78'669'679.01	87'722'500	86'693'800	-1'028'700	-1.2
Services industriels	68'447'873.12	73'373'600	76'208'200	2'834'600	3.9
Sous-total	592'185'371.25	627'960'100	632'750'500	4'790'400	0.8
Correctif de la masse salariale	0.00	-16'300'000	-16'300'000	0	0.0
Total	592'185'371.25	611'660'100	616'450'500	4'790'400	0.8

Les principaux mouvements d'ept intervenant entre le budget 2021 et le budget 2022 sont les suivants :

A la Direction de la culture et du développement urbain (CD), l'augmentation s'explique principalement, dans le cadre de la nouvelle législature, par le transfert de 6.7 ept du Service d'architecture (LEA) au Service de l'urbanisme (CD) en vue de la création de l'Office des permis de construire.

A la Direction de la sécurité et de l'économie, il y a l'augmentation de l'effectif des policiers (2 ept de policiers formés ainsi que neuf aspirants policiers) ainsi que la création d'un poste de délégué-e responsable de la problématique LGBTIQ+ au Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l'économie.

A la Direction des sports et de la cohésion sociale, l'augmentation s'explique principalement, au Service social, par la dotation de 6.7 ept supplémentaires pour la gestion des logements sociaux, de l'hébergement d'urgence, de l'Espace et du Bureau des réservations dans le bâtiment Saint-Martin 10-18.

A la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA), la diminution s'explique principalement, dans le cadre de la nouvelle législature, par le transfert de 6.7 ept du Service d'architecture (LEA) au Service de l'urbanisme (CD) en vue de la création de l'Office des permis de construire.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, l'augmentation se matérialise par 31 ept supplémentaires en lien avec l'accroissement du nombre de places au niveau du parascolaire ainsi que 24.7 ept supplémentaires en lien avec l'accroissement du nombre de places au niveau de l'accueil de jour de la petite enfance. En parallèle, cette forte augmentation est atténuée par le départ de 25.9 ept en lien avec le transfert du Centre pour adolescents de Valmont au Canton de Vaud.

A la Direction des finances et de la mobilité (FIM), la diminution s'explique par la réduction de CHF 2.4 millions liée au changement de pratique pour la comptabilisation de la participation du personnel aux assurances non professionnelles. En parallèle, il y a 32.4 ept supplémentaires au sein de la Direction FIM dont 20 ept concernent la pérennisation d'auxiliaires pour l'ensemble de la Ville ; ceci permet de stabiliser environ 50 postes de travail ainsi que 3.3 ept pour la mise en œuvre du nouveau système d'information financière.

A la Direction des services industriels, l'augmentation provient essentiellement du déploiement des compteurs intelligents dans le cadre du préavis N° 2020/30 (+20 ept) ainsi que par l'augmentation de 2.5 ept dans le cadre du préavis N° 2016/16 Axes forts.

L'évolution des effectifs par rapport au budget 2021 est de +105 ept dont 55.7 ept sont à mettre en lien avec le parascolaire et l'accueil de jour et 27.2 ept sont intégralement financés.

31 Biens, services et marchandises

+CHF 17.4 millions ou +3.8%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	12'548'773.81	15'288'700	15'424'700	136'000	0.9
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans électr., gaz & chauffage à distance)	20'958'666.43	23'839'000	23'822'600	-16'400	-0.1
Marchandises	15'561'957.49	17'594'200	18'021'200	427'000	2.4
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	35'419'459.46	42'123'400	43'754'100	1'630'700	3.9
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	46'572'226.01	49'578'900	53'921'000	4'342'100	8.8
Honoraires et prestations de services	128'755'050.22	150'517'150	148'645'800	-1'871'350	-1.2
Autres dépenses en biens, services et marchandises	48'400'761.57	60'318'250	61'039'800	721'550	1.2
Sous-total	308'216'894.99	359'259'600	364'629'200	5'369'600	1.5
Achats d'énergie par les SIL (électricité, gaz & chauffage à distance)	121'821'308.46	98'167'900	110'156'800	11'988'900	12.2
Total	430'038'203.45	457'427'500	474'786'000	17'358'500	3.8

Aux Services industriels, l'augmentation des achats d'énergie (+ CHF 12.0 millions) s'explique principalement par les achats liés à la commercialisation de l'électricité. L'essentiel de cette augmentation provient d'achats effectués pour le compte de revendeurs dont les revenus, à la hausse par rapport au budget 2021, sont visibles sous le chapitre des revenus, poste 43 ci-après.

Sous le poste « Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier) », l'augmentation s'explique notamment au Service de l'eau, à l'Unité eau potable, par d'importants besoins d'entretien des bâtiments d'exploitation (+ CHF 0.4 millions) et, aux Services industriels, au Service réseaux (+ CHF 1.2 millions), par une augmentation de l'entretien du réseau gaz notamment quant au développement de nouvelles prestations et à une croissance des coûts découlant de la suppression de branchements.

Sous le poste « Loyers, fermages et redevances d'utilisation », la hausse s'explique principalement, au Service social, par une augmentation du nombre de logements sociaux loués notamment en lien avec l'hébergement d'urgence sis à Saint-Martin 16 (+ CHF 1.3 millions). Cette hausse est compensée par des revenus équivalents sous poste 43.

Sous le poste « Honoraires et prestations de services », la diminution s'explique principalement, au Service de l'eau, par une baisse des prestations facturées par EPURA S.A. (- CHF 2.3 millions).

Sous le poste « Autres dépenses en biens, services et marchandises », deux éléments peuvent être relevés : Aux Services industriels, une hausse de la facturation par Swissgrid des coûts du timbre amont (+ CHF 2.6 millions) et, au Service de l'eau, aucune attribution, au budget 2022, au Fonds du développement durable (FDD) (-CHF 0.8 millions).

32 Intérêts passifs

-CHF 2.0 millions ou -4.7%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	46'197'915.86	42'500'000	40'500'000	-2'000'000	-4.7
Autres intérêts passifs	9'592.67	40'000	40'000	0	0.0
Total	46'207'508.53	42'540'000	40'540'000	-2'000'000	-4.7

La diminution par rapport au budget 2021 s'explique par une augmentation modérée de la dette et, surtout, par les conditions des marchés des capitaux qui devraient permettre de continuer à profiter de taux historiquement bas lors des renouvellements d'emprunts.

33 Amortissements

-CHF 3.1 millions ou -1.9%

	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart (+/-) Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6'854'187.44	9'000'000	9'000'000	0	0.0
Autres pertes, défalcatons et moins-values	7'589'882.91	8'237'200	7'994'700	-242'500	-2.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	86'105'095.65	95'811'800	97'382'000	1'570'200	1.6
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	37'256'148.06	46'137'800	40'018'400	-6'119'400	-13.3
Amortissements du patrimoine financier	6'487'059.91	4'549'800	6'212'400	1'662'600	36.5
Total	144'292'373.97	163'736'600	160'607'500	-3'129'100	-1.9

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la hausse enregistrée à la Bourse communale résulte principalement des éléments suivants :

- au Secrétariat général CD, à la baisse des amortissements des comptes d'attente relatifs aux objets des Plaines-du Loup (- CHF 1.4 millions) ;
- au Service de la culture, à la fin de l'amortissement du crédit relatif à la subvention octroyée à Plateforme 10 (- CHF 1 million) ;
- au Service de l'économie, au premier amortissement du crédit relatif à la rénovation du Centre funéraire de Montoie (+ CHF 1.5 millions) ;
- au Service de l'eau, aux amortissements de plusieurs nouveaux crédits (+ CHF 2.9 millions), certains étant financés par prélèvements dans les fonds de réserve du service (voir le chapitre des revenus 48) ;
- au Service des sports, à la fin de l'amortissement de l'objet relatif à l'octroi d'une subvention et d'une garantie de couverture du déficit au comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020 à Lausanne (- CHF 1.6 millions) ;
- au Service des routes et de la mobilité, à l'amortissement du crédit relatif au projet de bus à haut niveau de service entre Confrérie et St-François (+ CHF 2.4 millions) ;
- aux Services industriels, à la diminution des amortissements extraordinaires requis par le projet Axes Forts (- CHF 4.8 millions) (préavis N° 2020/14). A noter que cette baisse est liée à l'évolution du projet dont les chantiers n'avancent pas comme prévu et que cette diminution de charges est à mettre en relation avec une diminution de revenus d'un montant identique sous le poste 42 ci-après.

S'agissant des amortissements du patrimoine financier, la hausse est due, aux Services industriels, au transfert des actifs de Lavey du patrimoine administratif au patrimoine financier.

35 Dédommagements à des collectivités publiques

+CHF 2.6 millions ou +0.8%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	117'523'632.00	114'700'000	119'000'000	4'300'000	3.7
Participation à la cohésion sociale	105'544'187.00	115'000'000	115'000'000	0	0.0
Participation à des entreprises de transports	58'165'190.77	67'625'300	66'000'000	-1'625'300	-2.4
Réforme policière	7'043'443.00	7'600'000	7'600'000	0	0.0
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'596'872.39	2'500'000	2'500'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	908'219.00	910'000	915'000	5'000	0.5
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	698'630.00	703'200	705'700	2'500	0.4
Autres dédommagements	469'661.10	575'600	505'800	-69'800	-12.1
Total	292'949'835.26	309'614'100	312'226'500	2'612'400	0.8

Au chapitre de la péréquation, en prenant en compte l'ensemble du périmètre, soit l'augmentation de la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (+ CHF 4.3 millions) et la diminution des retours du Fonds de péréquation (- CHF 6.7 millions, voir poste 45), il en résulte une détérioration nette de CHF 11 millions.

La participation de la Ville aux déficits des entreprises de transports urbains et régionaux est en baisse de CHF 1.6 millions.

36 Subventions accordées

-CHF 2.3 million ou -1.8%

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	61'441'219.92	67'355'700	63'949'100	-3'406'600	-5.1
Sécurité et économie	1'741'780.35	3'740'800	652'800	-3'088'000	-82.5
Sports et cohésion sociale	24'765'860.31	27'552'800	31'600'500	4'047'700	14.7
Logement, environnement et architecture	4'387'895.35	2'995'600	3'114'800	119'200	4.0
Enfance, jeunesse et quartiers	16'343'321.20	16'642'600	16'631'200	-11'400	-0.1
Finances et mobilité	10'970'367.52	10'791'900	10'792'600	700	0.0
Services industriels	123'832.80	0	0	0	-
Total	119'774'277.45	129'079'400	126'741'000	-2'338'400	-1.8

A la Direction de la culture et développement urbain, au Secrétariat général, la subvention octroyée en 2021 dans le cadre du préavis N° 2020/35 « Soutien au pouvoir d'achat des ménages et au commerce de proximité » est terminée (- CHF 4.1 millions).

A la Direction de la sécurité et économie, au Service de l'économie, et à la Direction des sports et de la cohésion sociale, au Service des sports, deux subventions ponctuelles de CHF 3 millions chacune pour soutenir les institutions victimes de la crise économique induite par le coronavirus avaient été accordées par l'adoption de deux amendements par le Conseil communal dans le cadre du budget 2021.

Toujours à la Direction des ports et de la cohésion sociale, au Service des assurances sociales, dans le cadre de la mise en œuvre du préavis N° 2021/24 « Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement », une subvention de CHF 4.5 millions a été portée au budget 2022 pour la réduction et la gratuité des abonnements des transports publics. Au service social, la gratuité du téléseuil pour les bénéficiaires de PC AVS/AI est terminée (- CHF 1.2 millions).

Les autres variations significatives intervenues entre les budgets 2021 et 2022 sont les suivantes (en millions de CHF) :

⇒ Orchestre de chambre de Lausanne (CD)	+0.280
⇒ Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) – Transfert à Plateforme 10 + frais de déménagement (CD)	-0.420
⇒ Etape du Tour de France cycliste (SCS)	+0.500
⇒ Centre de Glace de Malley (CSM) – Couverture de déficit (SCS)	+3.200
⇒ Reclassement sous ce poste de charges auparavant sous le groupe 39	+0.409

38 Attributions aux réserves

-CHF 7.0 millions ou -27.2%

	Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Ecart (+/-) Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de risques pour institutions culturelles	1'773'530.00	0	0	0	-
Fonds d'invest. pour les productions culturelles	100'000.00	100'000	100'000	0	
Fonds COVID-19 en soutien de la culture	1'550'000.00	0	0	0	
Fonds de régulation des loyers	233'286.00	123'300	134'400	11'100	9.0
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	0	2'156'700	2'156'700	-
Fonds de réserve général du SSL	539'982.26	0	0	0	-
Fonds du Service de l'eau	21'436'564.02	9'594'600	5'808'400	-3'786'200	-39.5
Fonds pour risques génériques financiers	14'600'149.75	0	0	0	-
Fonds des SIL	13'090'979.59	16'020'700	10'620'800	-5'399'900	-33.7
Total	53'324'491.62	25'838'600	18'820'300	-7'018'300	-27.2

Au Service de la propreté urbaine, il est prévu une attribution de CHF 2.2 millions dans le Fonds de réserve pour la gestion des déchets urbains. Au Service de l'eau, la diminution s'explique par une baisse de l'attribution au Fonds de réserve et de renouvellement du Service.

Aux Services industriels, la baisse s'explique par plusieurs éléments : diminution des attributions aux Fonds de différence de couverture de l'électricité, du gaz et du chauffage à distance (- CHF 6.6 millions dont CHF 4.8 millions sont issus de la baisse tarifaire partielle en 2021). Pour rappel, les mouvements dans ces fonds sont étroitement liés à la politique tarifaire de ces fluides.

39 Imputations internes
49

+CHF 0.7 million ou +0.6%

Ce chapitre n'amène pas de commentaire.

4 Revenus

40 Impôts

+CHF 27.3 millions ou +5.5%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur le revenu et la fortune	383'183'604.09	370'800'000	379'800'000	9'000'000	2.4
Impôts sur le bénéfice et le capital	81'194'590.95	51'900'000	67'100'000	15'200'000	29.3
Impôts fonciers	49'627'471.40	45'700'000	47'200'000	1'500'000	3.3
Droits de mutations	11'894'547.55	9'000'000	9'500'000	500'000	5.6
Impôts sur les successions et les donations	12'289'230.40	15'000'000	15'000'000	0	0.0
Impôts sur la propriété et sur la dépense	2'613'465.55	4'400'000	5'500'000	1'100'000	25.0
Total	540'802'909.94	496'800'000	524'100'000	27'300'000	5.5

S'agissant de l'ensemble des recettes fiscales, tenant compte d'un retour à une stabilité post-covid (+ CHF 10 millions) et du projet de baisse de la fiscalité proposée par le Conseil d'Etat vaudois dans le cadre de l'examen du budget (- CHF 5 millions de recette fiscales pour les personnes physiques pour la Ville), le projet de budget est en hausse de CHF 27.3 millions. Les recettes fiscales sur les personnes morales prévoient une augmentation de CHF 12 millions (hors COVID).

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été budgétisé en augmentation de CHF 9 millions (+2.4%) par rapport au budget 2021.

Personnes morales

L'impôt des personnes morales a été budgété en hausse de CHF 15.2 millions (+29.3%).

Autres impôts

L'impôt foncier est adapté à la hausse compte tenu du résultat de ces dernières années. La hausse de l'impôt sur les divertissements (+ CHF 1.1 million) est liée à un retour progressif à une situation post-covid.

41 Patentes, concessions

-CHF 0.0 million ou -0.1%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	2'384'783.50	3'295'000	3'293'000	-2'000	-0.1

Ce chapitre n'amène pas de commentaire.

42 Revenus des biens

-CHF 1 million ou -0.8%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	13'947'225.93	12'278'100	14'092'300	1'814'200	14.8
Revenu des immeubles du patrimoine financier	37'730'389.89	40'798'900	43'041'100	2'242'200	5.5
Revenu des biens du patrimoine administratif	45'935'634.67	51'768'400	50'384'700	-1'383'700	-2.7
Autres revenus	7'204'874.55	11'476'500	7'819'600	-3'656'900	-31.9
Total	104'818'125.04	116'321'900	115'337'700	-984'200	-0.8

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations » la hausse des dividendes de EOS Holding (+ CHF 1 million) et de Gaznat (+ CHF 0.6 millions) ainsi que l'augmentation des intérêts moratoires sur les taxations des personnes physiques et morales (+ CHF 0.2 millions) (chiffres communiqués par l'Administration cantonale des impôts) explique l'essentiel de la hausse constatée.

Sous le poste « Revenu des immeubles du patrimoine financier (PF) », la hausse s'explique principalement au Service des gérances par une augmentation des revenus locatifs ensuite de la facturation de nouveaux DDP et du plein effet en 2022 de redevances DDP partiellement actives en 2021, ainsi que par la montée en puissance des revenus locatifs suite à la remise en location de divers bâtiments (Industrie 13, Madeleine 1, Praz-Gilliard 7).

Sous le poste « Autres revenus » la baisse s'explique, aux Services industriels, par une diminution des dédommagements des amortissements extraordinaires d'installations requis par le projet Axes Forts (- CHF 4.8 millions) (préavis N° 2020/14). A noter que ces revenus sont à mettre en relation avec une diminution des amortissements d'un montant identique sous le poste 33 ci-avant.

43 Taxes, ventes et prestations facturées

+CHF 6.5 millions ou 1.0%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	270'291'598.14	299'129'400	308'783'400	9'654'000	3.2
Ventes diverses (Hors Electricité, GAZ & CAD)	57'837'662.44	59'197'400	53'725'300	-5'472'100	-9.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	9'078'611.31	10'419'500	7'938'600	-2'480'900	-23.8
Amendes	21'994'448.04	28'685'000	28'885'000	200'000	0.7
Autres contributions	35'910'782.86	28'751'000	35'522'000	6'771'000	23.6
Sous-total	395'113'102.79	426'182'300	434'854'300	8'672'000	2.0
Ventes d'énergie des SIL (Electricité, gaz, CàD et contracting énergétique)	246'002'887.05	222'030'800	219'875'100	-2'155'700	-1.0
Total	641'115'989.84	648'213'100	654'729'400	6'516'300	1.0

Aux Services industriels, la diminution des ventes d'énergie (- CHF 2.2 millions) s'explique, d'une part dans le domaine de l'électricité, par une hausse de l'utilisation des crédits effectués pour le compte de revendeurs (+ CHF 13.2 millions, voir également le chapitre des charges 31), hausse compensée en partie par un remboursement aux clients (- CHF 8.5 millions) et, d'autre part, par une diminution des tarifs du gaz, hypothèse retenue lors de l'établissement du budget qui ne s'est pas confirmée au vu de la situation actuelle des marchés.

Sous le poste « Ventes diverses », la diminution s'explique au Service de l'eau, à l'Unité eau potable, par la baisse des taxes planifiées pour 2022 et la baisse du prix de vente de l'eau (- CHF 5 millions).

Sous le poste « Autres contributions », la hausse s'explique, aux Services industriels, par l'augmentation conséquente des heures de personnel facturées au crédit d'investissement relatif au déploiement des compteurs électriques intelligents et systèmes de comptage multifluides (2^e volet) (préavis N° 2020/30) (+ CHF 4.4 millions), ainsi que par les prélèvements sur des fonds pour financer les subventions pour les vélos électriques et la mesure du plan de législature visant au renforcement du soutien aux rénovations des bâtiments. Cette hausse s'explique également, au Secrétariat général LEA, par le financement par le Fonds du développement durable (FDD) des actions mises en œuvre en relation avec le développement durable ainsi que le plan climat (+CHF 0.8 millions).

Sous le poste « Frais facturés à des tiers, remboursements », la diminution est principalement liée, au Service du personnel, à la modification de la comptabilisation de la participation du personnel aux assurances non professionnelles (- CHF 2.7 millions). Cette baisse de revenu est à mettre en lien avec une baisse des cotisations qui ne représente plus que la part employeur (voir sous le poste 30).

L'augmentation observée sous le poste « Taxes, redevances et prestations de services » (+ CHF 9.7 millions) résulte de multiples éléments (en millions de CHF) :

— Service social Lausanne, Centre social régional (CSR) – augmentation des revenus locatifs des appartements provisoires et des logements sociaux (Saint-Martin) ;	+1.089
— Service des assurances sociales – Subventionnement des abonnements des transports publics – financement par le Plan climat (préavis N°2021/24) ;	+3.118
— Service des écoles et du parascolaire – Revenus lié à l'accroissement du nombre de places dans les APEMS ;	+0.705
— Service des finances (SFIN) – Dans le cadre du marché de l'électricité – Hausse de la part du SFIN au retour du crédit actionnaire (crédit AC) ;	+1.100
— Service patrimoine – hausse des recettes de distribution de l'électricité dû notamment à la hausse du coût du timbre amont	+3.800
— Service production – augmentation des prestations	+1.944
— Service commercial – diminution des prestations	-2.548

44 Part à des recettes sans affectation

+CHF 1.5 million ou +21.4%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	12'773'118.10	7'000'000	8'500'000	1'500'000	21.4

L'impôt sur les gains immobiliers a été adapté à l'évolution des comptes de ces dernières années.

45 Dédommagements de collectivités publiques

-CHF 5.8 millions ou -1.8%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	227'569'631.94	219'700'000	213'000'000	-6'700'000	-3.0
Facturation à l'Académie de police de Savatan	566'130.45	800'000	900'000	100'000	12.5
Participations diverses au Service de protection et sauvetage (hors dispositif sanitaire)	9'799'183.35	9'192'900	9'224'700	31'800	0.3
Participation cantonale aux charges du dispositif sanitaire (ambulances)	2'613'038.59	2'819'800	2'897'600	77'800	2.8
Participation cantonale à l'aide au logement	407'709.50	440'000	414'400	-25'600	-5.8
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	4'582'218.66	4'555'300	6'686'600	2'131'300	46.8
Participations diverses aux charges du Service social	29'392'317.94	28'339'800	29'426'000	1'086'200	3.8
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP et de l'unité spécialisée ORP-CSR	13'079'660.53	14'345'300	14'155'200	-190'100	-1.3
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'430'537.95	6'795'100	7'141'400	346'300	5.1
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	15'278'629.75	14'225'400	16'167'000	1'941'600	13.6
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	17'348'007.82	18'425'300	14'722'200	-3'703'100	-20.1
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	6'881'329.40	9'553'000	8'919'200	-633'800	-6.6
Autres dédommagements	2'996'991	4'522'500	4'210'700	-311'800	-6.9
Total	336'945'386.97	333'714'400	327'865'000	-5'849'400	-1.8

La diminution du retour du Fonds de péréquation intercommunal est essentiellement en lien avec la baisse des revenus en lien avec le retour solidarité.

A la Direction des sports et de la cohésion sociale, au Service des assurances sociales, la hausse est due au financement de l'agence d'assurances sociales par le Canton dès 2022 (+ CHF 2.1 millions) dans le cadre du protocole d'accord relatif à la Participation à la cohésion sociale entre le Canton et les communes.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, la hausse de la contribution selon la loi sur l'accueil de jour des enfants s'explique principalement par un accroissement des prestations offertes dans le domaine du parascolaire et par une augmentation du taux de financement de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) qui passe de 31 à 32%. Toujours sous cette direction, la baisse de CHF 3.7 millions s'explique par la reprise par le Canton du Centre communal pour adolescents de Valmont à partir du 1^{er} octobre 2021 (- CHF 4 millions).

46 Subventions acquises

-CHF 0.2 million ou -4.9%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts, parcs et domaines	324'989.53	263'300	263'300	0	0.0
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	918'170.00	828'200	768'200	-60'000	-7.2
Subventions de l'ECA au Service de protection et sauvetage	459'774.65	539'300	535'000	-4'300	-0.8
Subventions de l'Etat pour les travaux sur les routes en traversée de localité	0.00	270'000	0	-270'000	-
Subventions de l'Etat relatives à l'assainissement du bruit routier	264'567.55	0	0	0	-
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	1'889'700.00	1'803'000	1'969'700	166'700	9.2
Subventions de la Confédération pour des projets aux SIL	640'547.92	327'000	290'000	-37'000	-11.3
Autres subventions	195'791	171'500	171'500	0	0.0
Total	4'693'540.65	4'202'300	3'997'700	-204'600	-4.9

A la Direction des sports et de la cohésion sociale, au Bureau lausannois des immigrés (BLI), la baisse s'explique par une diminution de la subvention de la Commission fédérale des migrations en lien avec le projet Traits d'union. Au Service social Lausanne – CSR, la hausse s'explique principalement par une augmentation de la participation cantonale aux charges d'exploitation du Sleep'in ainsi que par une participation cantonale à la Communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA).

A la Direction des finances et de la mobilité, au Service des routes et de la mobilité, aucune subvention cantonale pour l'entretien des routes en traversée de localité ne devrait être versée selon la planification annuelle.

A la Direction des services industriels, le programme équi watt ne bénéficie plus du soutien du programme de l'Office fédéral de l'énergie ProKilowatt.

48 Prélèvements sur les réserves

+CHF 1.3 million ou +2.6%

	Comptes	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2020	2021	2022	Budget 2021 - 2022	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds COVID-19 en soutien de la culture	394'754.95	0	0	0	-
Fonds du Service de l'eau	5'557'380.53	15'559'700	15'435'500	-124'200	-0.8
Fonds de réserve générale du SSL	0.00	0	0	0	-
Fonds de rénovation d'immeubles	4'286'029.24	6'537'800	6'102'800	-435'000	-6.7
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	657'088.90	535'100	0	-535'100	-100.0
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	550'824.18	2'706'900	3'709'600	1'002'700	37.0
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	3'198'482.40	0	0	0	-
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	0	0	0	-
Fonds des SIL	5'587'010.19	23'786'100	25'169'400	1'383'300	5.8
Total	20'231'570.39	49'125'600	50'417'300	1'291'700	2.6

A la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, au Service du logement et des gérances, les prélèvements sur le Fonds de rénovation d'immeuble destinés à financer les dépenses d'investissements du crédit lié à l'assainissement énergétique et la rénovation des bâtiments de la Ville ont été adaptés en regard des dépenses projetées (voir également le chapitre des charges 33).

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, le dernier prélèvement sur le Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires sera effectué en 2021, le crédit d'investissement relatif à l'assainissement et à la création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires arrivant à son terme en 2021 (préavis N° 2015/45).

A la Direction des finances et de la mobilité, au Service de la propreté urbaine, l'augmentation du prélèvement sur le Fonds de réserve pour la gestion des déchets est à mettre en relation avec l'excédent de charges projeté.

Aux Services industriels, la hausse s'explique essentiellement par des prélèvements sur les fonds de réserve (+ CHF 2 millions).

6. Plan des investissements pour les années 2022 à 2025

Ce plan se décline en deux volets :

- un plan des dépenses d'investissements de 2022 à 2025, portant sur les crédits déjà votés ;
- un plan des dépenses d'investissements pour 2022 à 2025, portant sur les crédits générant des dépenses d'ici fin 2025, classés par service puis par date de sortie du préavis.

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements brutes du patrimoine administratif pour l'exercice 2022 (sans les autorisations d'achats) :

(en millions de CHF)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2021	Sur crédits à voter	Total
Culture et développement urbain	20.6	1.3	21.9
Sécurité et économie	40.8	9.7	50.5
Sports et cohésion sociale	0.1	3.6	3.7
Logement, environnement et architecture	22.4	7.9	30.3
Enfance, jeunesse et quartiers	28.8	6.0	34.8
Finances et mobilité	30.9	7.1	38.0
Services industriels	44.0	18.1	62.1
Objets multidirections	0.0	23.9	23.9
Objets Métamorphose	16.1	15.7	31.8
Total général	203.6	93.3	296.9

Les principales dépenses prévues pour 2022 sont les suivantes :

(en millions de CHF)

Ensemble des crédits-cadres (voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité, informatique)	38.7
Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) et mesures d'accompagnement	21.1
Projet agglomération Lausanne-Morges (PALM)	20.5
Mudac – déplacement du musée dans le cadre de Plateforme 10	20.0
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	16.4
Ecoquartier des Plaines-du-Loup	11.9
Réfection de l'usine de Saint Sulpice	11.0
Entretien et rénovation de bâtiments des patrimoines administratif et financier	9.5
Théâtre de Vidy	8.5
Smart Metering – équipements et installations	8.2
Plaines-du-Loup – construction d'une école primaire – création de 16 classes	7.0
Annexe du Belvédère – restructuration – 11 classes + salle de gymnastique	6.6
Collège de Saint-Roch – rénovation du bâtiment	6.3
Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy	5.6
Assainissement des bâtiments scolaires	5.0
Centre funéraire de Montoie – études et réalisation	4.0
Stade de football de la Tuilière et centre de football	3.9
Réservoir et station de pompage de Montalègre	3.5
Plan lumière	3.2
Rues vivantes	3.0
Extension CAD aux Croisettes	2.8
Avenue d'Echallens – réaménagement partie ouest du domaine public	2.5

Les recettes d'investissements pour 2022 sont évaluées à CHF 47.9 millions et les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 256.9 millions, compte tenu des demandes d'autorisations d'achats qui s'élèvent à CHF 7.9 millions.

7. Evolution présumée de la situation financière en 2022

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, la mise en regard des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Excédent des charges de fonctionnement	61.9	
Amortissements		137.4
Attributions aux réserves		18.8
Prélèvements sur les réserves	50.4	
	<u>112.3</u>	<u>156.2</u>
Autofinancement	<u>43.9</u>	
	<u>156.2</u>	<u>156.2</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de CHF)	
Dépenses brutes d'investissements	296.9	
Autorisations d'achats	7.9	
Subventions et recettes sur investissements		47.9
	<u>304.8</u>	<u>47.9</u>
Investissements nets		256.9
	<u>304.8</u>	<u>304.8</u>
Financement		
	Mios de CHF	%
Investissements nets	256.9	100.0
./. Autofinancement	43.9	17.1
Insuffisance d'autofinancement (emprunts nouveaux)	<u>213.1</u>	<u>82.9</u>

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2021/51 de la Municipalité, du 28 octobre 2021 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2022 comme suit :

Charges

CHF 1'861'075'800.-

Revenus

CHF 1'799'144'100.-

Excédent de charges

CHF 61'931'700.-

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2022 à 2025 ;

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter